

FGAO, communiqué, 18 oct. 2022

Le Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO) vient de mettre en ligne son dernier baromètre annuel de la non-assurance routière. Depuis 2019, cette publication permet d'identifier l'ampleur du phénomène et d'en suivre l'évolution. En dépit d'une amélioration conjoncturelle due à la poursuite de la diminution des déplacements en 2021, dans le contexte persistant de la pandémie, le nouveau baromètre confirme un nombre toujours élevé de victimes, surtout corporelles. En 2021, le FGAO a pris en charge près de 23 000 personnes victimes et a versé plus de 118 M€ d'indemnités au cours de ce même exercice.

Les données du baromètre pointent une baisse de plus de 13 % du nombre de victimes d'auteurs en défaut d'assurance entre 2019 – année standard – et 2021 – année de moindre circulation routière. Les chiffres de la Sécurité Routière identifient, une baisse de 5 % du nombre de victimes blessées ou décédées sur la même période. Toutefois, la reprise des déplacements associée à un contexte économique tendu fait craindre, en 2022, un rebond de l'accidentologie routière liée au défaut d'assurance. De fait, plus de 4 600 victimes corporelles ont déjà été prises en charge par le FGAO au premier semestre 2022, soit le même nombre de victimes qu'avant la crise sanitaire.

Si le nombre de victimes de conducteurs non assurés est en baisse entre 2019 et 2021, le montant des indemnités versées aux victimes augmente de 2,5 % sur la même période.

L'essentiel des interventions du Fonds de garantie des victimes concerne les conducteurs sans assurance routière (dont 80 % sont des hommes et 61 % ont moins de 35 ans). Les délits de fuite restent préoccupants (26 % des délits routiers) car ils augmentent de façon inquiétante depuis 10 ans (+ 34%). Le coût associé est proportionnellement important puisque le Fonds prend exclusivement en charge les victimes corporelles d'accidents lorsque l'auteur est inconnu. À noter qu'une des causes du délit de fuite est l'absence d'assurance.

Les cinq départements les plus accidentogènes sont : la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, Paris, les Bouches-du-Rhône puis le Val-d'Oise.

Source:

- Union Régionale des Organisations de Consommateurs